

## PRIVILEGE.

Par faveur spéciale, le 5 février 1883, des lettres d'association à la Congrégation Cistercisme de la Trappe de Notre Dame du Lac des Deux Montagnes ont été accordées à notre Congrégation à la demande du Révérend M. Vacher, P.S.S., alors directeur.

Ces lettres comportent de la part des frères de la Trappe l'engagement suivant : “ nonobstant le sentiment que nous  
“ avons de notre propre indignité, nous vous promettons  
“ que pendant le cours de votre vie, vous aurez part à toutes  
“ nos actions de piété, de religion et de pénitence, même  
“ aux saints sacrifices de nos autels, aux communions de nos  
“ frères, et généralement à tout ce qui se fait et se fera à  
“ l'avenir en ce monastère par le mouvement de l'esprit de  
“ Dieu ; et qu'enfin, lorsque nous recevrons la nouvelle de  
“ votre mort, nous aurons soin de demander au Seigneur  
“ qu'il vous donne une rémission pleine et entière de vos  
“ péchés, et qu'il vous mette en possession du repos de ses  
“ saints.”

Elles expriment en outre l'espoir que l'engagement sera réciproque, c'est-à-dire qu'elles sollicitent la participation des frères de la Trappe au mérite des bonnes œuvres des congréganistes de Marie Immaculée, et un souvenir pour eux dans leurs prières.

A cette fin, les associés sont invités à réciter tous les jours sept Pater, sept Ave et sept Gloria Patri.